



Le 16 septembre 2024

Hôtel de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines  
Direction Urbanisme et Prospective

1 rue Eugène Henaff – BP 10118

78192 Trappes Cedex

Affaire suivie par : Najat BOUALI  
Direction des Services Techniques  
Sandrine GUIGNARD  
Tél. : 01 30 13 76 40  
servicetechniques@mairie-laverriere.fr

**Objet : Avis – Révision du Plan Local d'Urbanisme de Coignières - Arrêt**

Monsieur le Président,

Vous nous avez fait parvenir le 20 juin dernier un courrier nous informant de la révision du Plan Local de l'Urbanisme de la ville de Coignières et du dossier arrêté, pour avis, conformément aux articles L153-16 et suivants du code de l'Urbanisme.

À la lecture des pièces, la ville de La Verrière ne peut que soutenir la commune de Coignières dans sa volonté d'engager la transformation de son territoire en une ville qualitative, attractive et agréable à vivre.

De fait, les 3 axes du PADD, qui favorisent le bien vivre à Coignières et dont les orientations vont permettre une amélioration du cadre de vie, recueillent un avis favorable de la ville de La Verrière.

De plus, valoriser les entrées de ville via une réhabilitation des espaces permettra, notamment au niveau du carrefour de la Malmédonne, de changer la liaison entre les deux communes de Coignières et de La Verrière et facilitera les transits avec le futur quartier de la gare de La Verrière. Cette continuité paysagère et adoucie sera profitable aux deux communes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération la plus distinguée.

*Bien cordialement,*



Maire,

Nicolas DAINVILLE.